



**La lettre**  
DU PRÉSIDENT



# CRÉER Les Jardins partagés AVEC VOUS

CHERS AGENTS,

La collectivité régionale, vous le savez est depuis plusieurs années résolument engagée dans la préservation et la valorisation de l'environnement, du patrimoine naturel réunionnais et de sa biodiversité.

Je vous l'ai déjà annoncé à l'occasion des vœux aux agents en début d'année, chacun d'entre vous s'il le souhaite pourra participer à cette démarche au travers du projet interne à notre collectivité : **la mise en place des jardins partagés sur les sites de la Région, à Saint-Pierre et à Saint-Denis.**

Ce projet a pour but d'offrir à tous les agents volontaires l'opportunité de devenir pleinement acteurs d'une initiative concrète en faveur de l'environnement, et de découvrir ou redécouvrir le plaisir de cultiver la terre dans le vrai respect de la nature.

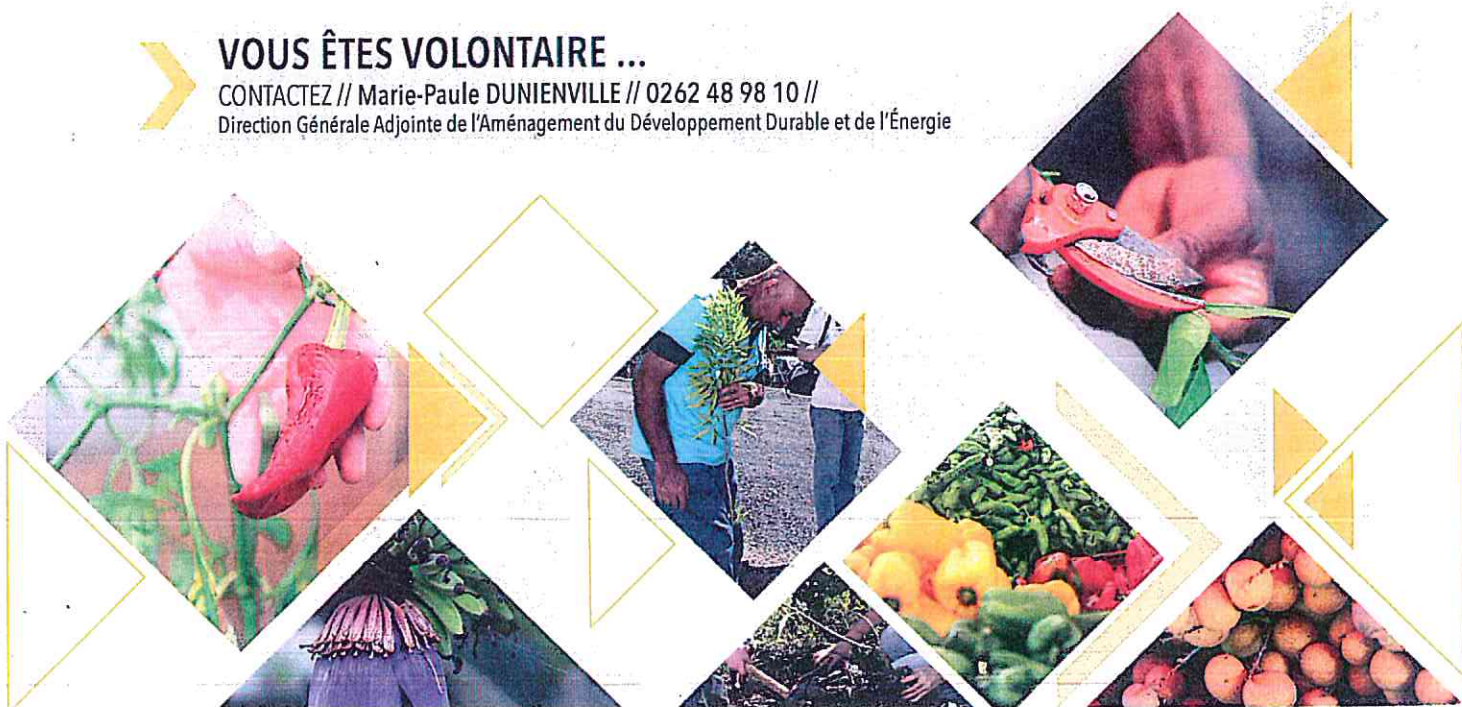
J'invite chacune et chacun d'entre vous à rejoindre l'équipe des jardiniers volontaires de la Région et à faire grandir et mûrir ensemble ce beau projet collectif.

Sénateur, Président de la Région

## VOUS ÊTES VOLONTAIRE ...

CONTACTEZ // Marie-Paule DUNIENVILLE // 0262 48 98 10 //

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Développement Durable et de l'Énergie



# Charte du jardinier urbain régional

Les jardiniers volontaires signent une charte, qui les accompagne à faire de leur jardin partagé urbain<sup>1</sup> un projet durable. Ils s'engagent à respecter les points suivants :

## I – Principes généraux

### • Je fais vivre mon potager urbain

Je m'engage à participer au semis, à la plantation, à l'entretien, à la récolte et à la vie communautaire du potager urbain en y organisant, par exemple, des événements conviviaux.

### • Je jardine de manière écologique

Je m'engage à favoriser la culture biologique et à privilégier l'utilisation de produits naturels pour prendre soin de mon jardin.

### • Je favorise la biodiversité

Je m'engage à planter des espèces et variétés adaptées à ma région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques, tout en favorisant la vie qui foisonne dans le jardin.

### • Je pratique le compostage

Je m'engage à utiliser les déchets de mon jardin pour en faire du compost que

1 Jardin partagé : "Les jardins partagés sont de taille variable et de différentes natures : les jardins collectifs de quartier, les espaces de fleurissement partagé et les parcs publics jardinés, ...

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ? Le jardin partagé est considéré comme un espace public, de proximité, ouvert à tous, animé et jardiné suivant une dynamique collective ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

j'utiliserai pour enrichir le sol de mon potager.

- J'utilise l'eau de façon rationnelle

Je m'engage à utiliser l'eau parcimonieusement, en ne la gaspillant pas lors de l'arrosage de mon jardin.

## II – Aspects pratiques

- Plages horaires

Le jardinage s'opère, en dehors des heures de travail, le matin avant la prise de service, durant la pause méridienne ou le soir.

- Équipement et petit matériel

L'outillage nécessaire sera mis à disposition sur place dans un local prévu à cet effet (binettes, grattoirs, sécateurs, ...).

### Plants

Pour lancer la production des plants et semences pourraient être fournis par des partenaires de la Région (AFPAR, LEPA, ...)

Les agents pourront aussi faire du bouturage, apporter leurs propres graines à loisir.

Pour l'hygiène, des sanitaires (douches, lavabos, ...) seront disponibles à proximité (au rez-de-chaussée du bâtiment annexe)

- Accompagnement

Une information appropriée pourra être dispensée par des "fiches cultures" ainsi que des panneaux sur site.



#RÉGIONRÉUNION

### III – Précautions d'usage

#### • Sécurité

L'attention des agents sera attirée sur certaines règles à respecter en matière d'hygiène et de travail.

Des actions spécifiques et ciblées pourront être menées avec l'appui du jardinier de la Région et la formatrice de l'AFPAR.

De manière générale, l'utilisation des produits phytosanitaires et insecticides est proscrite. L'usage d'engrais chimique est à éviter et l'apport de compost et d'engrais végétal est à privilégier.

#### • Récolte et partage

Les jardiniers du site partagé régional pourront convenir ensemble et librement de l'usage de la récolte et du fruit de leur culture (à l'exception de la vente).



#RÉGIONRÉUNION